



Enseignement  
labellisé par  
la Sécurité routière



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

[securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)

## APPRENDRE EN TOUTE CONFIANCE

UNE ÉCOLE DE CONDUITE LABELLISÉE,  
C'EST LA CERTITUDE DE BÉNÉFICIER  
D'UNE FORMATION DE QUALITÉ  
ET DES MEILLEURS SERVICES

## PERMIS **B 18 ANS**



### VÉHICULE AUTOMOBILES

- Véhicule  $\leq$  3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR ou l'ASR
- Validité 15 ans

### Filière **TRADITIONNELLE**

- Une formation de base de 20 heures minimum



### Filière **AAC**

#### LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;  
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans;

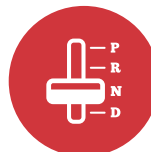


### Filière **CONDUITE SUPERVISÉE**

- A partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- un rendez-vous préalable

# NOS FORMATIONS

## PERMIS BOITE AUTOMATIQUE



### LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou L'ASR



### FORMATION **PASSERELLE**

#### B(78) vers B

- Formation de 7 heures
- Avoir le permis B(78) depuis au moins 3 mois

## NOS AUTRES FORMATIONS



### FORMATION **STAGE CODE ET CONDUITE**

- 3 jours de formation au code soit 21 heures de cours;
- 5 jours de formation à la conduite soit 20 heures de cours
- Progression optimisée



### FORMATION **CODE DE LA ROUTE**

- Cours thématiques avec un enseignant;
- Explications et conseils adaptés
- Une plate forme en ligne « Pass Rousseau »



### FORMATION **POST PERMIS**

- Réduction de la période du permis probatoire
- Permet d'acquérir ses 12 points plus rapidement
- 7 heures de sensibilisation des conducteurs.

# COMMENT PASSER LE PERMIS DE CONDUIRE AVEC UN HANDICAP ?

Vous avez un handicap et vous voulez passer le permis de conduire ? C'est possible si vous êtes reconnu apte par un médecin agréé lors d'une visite médicale. Les épreuves de l'examen du permis sont aménagées selon votre handicap : physique (mobilité réduite), auditif (sourd ou malentendant), troubles dyslexique, dyspaxique, dysphasique.



## QUELLES CONDITIONS POUR S'INSCRIRE A L'EXAMEN

Vous devez remplir les 2 conditions suivantes pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- Avoir l'âge requis pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer,
- Être reconnu apte par un médecin agréé lors d'un contrôle médical.

## OU FAIRE LA DEMANDE ?

1- Contactez le service chargé localement des examens du permis de conduire : direction départementale interministérielle (bureau de l'éducation routière) ou préfecture.

Ce service vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire et les auto-écoles qui donnent des cours avec ces aménagements.

Vous pouvez aussi demander les dates des sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

2- Le site de la CEREMH recense des auto-écoles spécialisées par département pour la prise en charge du handicap.

CRITÈRE 2.2 DU LABEL DE L'ETAT

## CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES



Nadia  
secrétaire



Carole  
Assistante de gestion

## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE RÉFÉRENT HANDICAP



Louis-Félix

## NOS ENSEIGNANTS



Louis-Félix I. (1996)  
Formations dispensées  
B / AAC / SUP / AUTO / RDVP  
COURS DE CODE / POST PERMIS



Katia F. (2004)  
Formations dispensées  
B / AAC / SUP / AUTO / RDVP



Carole I. (2011)  
Formations dispensées  
B / AAC / SUP / COURS DE CODE /  
PASSERELLE



Carlos T. (2020)  
Formations dispensées  
B / AAC / SUP / AUTO / RDVP

CRITÈRE 4.1 DU LABEL DE L'ETAT

# LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE



L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif principal de l'école de conduite Educat Route est **d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences**

en termes de **savoir être, savoir-faire et savoir devenir**.

## Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de grilles de progression permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos savoirs comportementaux, techniques et environnementaux au fil de votre apprentissage.

Des évaluations tout au long de votre parcours vous permettront également de mesurer vos progrès et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées et qu'un examen blanc sera effectué.

CRITÈRE 2.2 DU LABEL DE L'ETAT

# L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE



L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

## Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

## Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

### Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

### Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

CRITÈRE 2.2 DU LABEL DE L'ÉTAT

# L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE



L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**.
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **2 manœuvres**.
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**.
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

CRITÈRE 2.2 DU LABEL DE L'ETAT

# L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :  
55 mn

## LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer le nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

## LE MOYEN UTILISÉ

### VÉHICULE

Évaluation réalisée avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.  
Evaluation en **situation réelle pendant laquelle** une grille d'évaluation est utilisée



### SIMULATEUR

Evaluation réalisée sur rendez-vous



## LES COMPETENCES EVALUEES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.



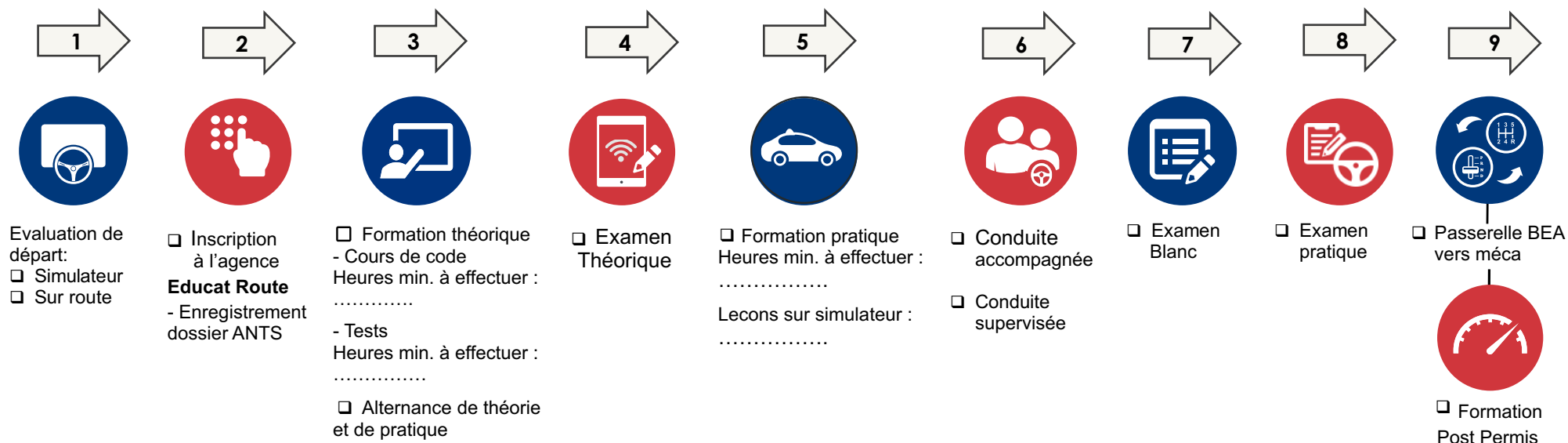
**ROUSSEAU**  
Le meilleur de la pédagogie

CRITÈRE 1.1 DU LABEL DE L'ETAT

# PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Type de permis : .....



| PARCOURS THÉORIQUE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | PARCOURS PRATIQUE                                                                                                                                                                                                                                                                 | COURS OBLIGATOIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans l'école de conduite avec un <b>enseignant</b> ou un <b>support média</b></li> <li>- en <b>visioconférence</b></li> <li>- via internet (code en ligne <b>Pass Rousseau</b>)</li> </ul> | <p>Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en ville</li> <li>- en rase campagne</li> <li>- sur autoroute</li> <li>- par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)</li> <li>- de nuit</li> </ul> | <p><b>Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.</b></p> <p><b>THÈMES :</b></p> <div> <input type="checkbox"/> Les statistiques<br/> <input type="checkbox"/> Alcool et stupéfiants<br/> <input type="checkbox"/> La vitesse<br/> <input type="checkbox"/> La baisse de vigilance<br/> <input type="checkbox"/> L'assurance et les accidents<br/> <input type="checkbox"/> Les stupéfiants<br/> <input type="checkbox"/> Les priorités </div> <div> <input type="checkbox"/> La signalisation<br/> <input type="checkbox"/> Les règles de circulation<br/> <input type="checkbox"/> L'arrêt et le stationnement<br/> <input type="checkbox"/> La prise de conscience des risques<br/> <input type="checkbox"/> L'éco-conduite<br/> <input type="checkbox"/> La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire </div> |

CRITÈRE 3.1 et 2.2 DU LABEL DE L'ETAT

# LES RAISONS DE CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



Dès 15 ans, inscrivez-vous à la conduite anticipée : gagnez en expérience, réduisez votre probatoire et augmentez vos chances de réussite au permis de conduire.

## Une accidentalité réduite chez les conducteurs novices

Au cours des premières années de conduite, les conducteurs qui sont passés par la conduite accompagnée ont quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

## Une meilleure réussite à l'examen du permis de conduire

Les conducteurs ayant choisi cette filière ont un meilleur taux de réussite que la filière « B classique », 75% de réussite contre 52% par la filière traditionnelle.

## L'examen pratique du permis de conduire dès 17 ans et demi

L'apprentissage anticipé permet de se présenter à l'épreuve du permis de conduire dès 17 ans et demi (contre 18 ans pour la formation B traditionnelle). En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans.

CRITÈRE 5.1 DU LABEL DE L'ETAT





Avec la conduite accompagnée (sans compter les 20 heures de conduite en formation initiale), les jeunes conducteurs auront parcouru au moins 3000 kms sur toute la durée de leur formation (qui est au minimum d'un an). L'élève aura acquis, sous le contrôle de l'accompagnateur, une expérience de conduite dans les conditions de circulation les plus variées possibles. L'élève aura déjà expérimenté toutes sortes de situations et sera plus confiant lorsqu'il se retrouvera seul après avoir réussi l'examen du permis de conduire.

Le capital de 6 points sur le permis pour les jeunes conducteurs passe à 12 points en seulement 2 ans contre 3 ans pour ceux ayant suivi la filière B traditionnelle du permis de conduire (si toutefois aucune infraction n'a été commise pendant cette période).

Une assurance auto jeune conducteur coute généralement plus cher que celle d'un conducteur chevronné. Les assureurs proposent de meilleurs tarifs aux conducteurs ayant choisis la conduite accompagnée puisqu'ils ont plus d'expérience au volant et risquent donc moins d'accidents. De plus, la surprime imposée aux jeunes conducteurs est réduite de 50 % la première année puis de 25% la deuxième année. Elle disparaît lors de la troisième si le conducteur n'a eu aucun accident.

## CRITÈRE 5.1 DU LABEL DE L'ETAT



# APPRENDRE GRÂCE A LA CONDUITE SUPERVISÉE



## QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, inscrit dans une école de conduite, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines. Cette forme d'apprentissage est plus proche de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), mais possède des avantages similaires.

## A QUI S'ADRESSE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

L'apprentissage en conduite supervisée des véhicules légers s'adresse aux candidats, de 18 ans au minimum, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après, en cas d'échec(s) à l'épreuve pratique.

Pour vous inscrire, vous devez aussi avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

On peut choisir la conduite supervisée au moment de l'inscription à l'auto-école ou à tout moment de la formation.

Pour y accéder :

- Avoir 18 ans ou plus;
- Avoir réussi l'examen théorique du code de la route;
- Avoir suivi la formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum)
- Bénéficier d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite

### Après un échec à l'épreuve pratique

Le candidat a la possibilité d'accéder directement, à condition d'avoir validé lors de l'examen des compétences minimales prédéfinies.

CRITÈRE 5.1 DU LABEL DE L'ETAT





La conduite supervisée n'impose ni durée minimale, ni distance minimale à parcourir.

Acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique;  
Améliorer à moindre coût ses acquis, notamment en attendant de repasser l'examen pour celui a échoué à l'épreuve pratique.



Contrairement à l'apprentissage anticipé de la conduite, cette formule ne permet pas de réduire la durée de la période probatoire. Les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12. Le candidat ne bénéficie donc pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance «jeune conducteur».

## CRITÈRE 5.1 DU LABEL DE L'ETAT



# HORAIRES DE COURS THÉORIQUE ET PRATIQUE



## HORAIRES DES COURS THÉORIQUES portant sur des thématiques spécifiques\*

MER. 17h00

SAM. 11h00

### COURS DE CODE EN VISIOCONFÉRENCE

Sur rendez-vous



## HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

LUN. 8h00 - 13h00 14h00 - 20h00

MAR. 8h00 - 13h00 14h00 - 20h00

MER. 8h00 - 13h00 14h00 - 20h00

JEU. 8h00 - 12h00 14h00 - 20h00

VEN. 8h00 - 12h00 14h00 - 20h00

SAM. 8h00 - 13h00 14h00 - 16h00



## HORAIRES DES TESTS DE CODE ETG Épreuve théorique générale

LUN. 14h00 - 19h00

MAR. 10h00 - 12h00 14h00 - 19h00

MER. 14h00 - 19h00

JEU. 10h00 - 12h00 14h00 - 19h00

VEN. 10h00 - 12h00 14h00 - 19h00

SAM. 10h00 - 14h00

\*Les cours de code sont dispensés en présentiel ou en visioconférence par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

CRITÈRE 1.4 DU LABEL DE L'ETAT



auto-école  
**Educat Route**

11 PLACE MAIL DE L'EUROPE  
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE  
[contact@educat-route.fr](mailto:contact@educat-route.fr)  
01.70.58.0105

RECOMMANDÉ par  
**CODES  
ROUSSEAU** 2020  
Le meilleur de la pédagogie



**MON  
COMPTE  
FORMATION**



**LE PERMIS  
A UN EURO  
PAR JOUR**



**€  
FACILITÉS  
DE PAIEMENT**

Nous pouvons vous remettre, sur demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats et taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction

 N° D'AGRÈMENT : E 1309100140